

Marc Labelle

Le colonialisme canadien-anglais



Édition à compte d'auteur

Table des matières

Préface	3
Remarque liminaire.....	6
L’histoire	6
Le prince du colonialisme	11
Date de l’interdiction du français dans les écoles ou les institutions	15
État de la société française hors Québec	16
Recul historique	17
Le rôle de l’immigration	18
La mythologie canadienne	19
Les minorités ?	20
Tactiques psychocollectives.....	21
Émulation négative	26
L’avenir immédiat	27
Bibliographie sommaire	30

Préface

Je suis un Québécois depuis 1997. C'est dans la foulée de mon établissement définitif au Québec que j'ai écrit ce texte. J'ai vécu une quarantaine d'années en Ontario, dans la capitale fédérale. Autrefois, j'étais donc de nationalité canadienne-française. Pour reprendre l'analogie du penseur Séraphin Marion, j'ai quitté un avant-poste de la francophonie pour venir défendre la forteresse québécoise elle-même menacée.

Le texte est inspiré en partie par mon expérience professionnelle dans divers milieux de travail fédéraux. Il suffira ici de révéler le sort réservé à la langue française au sein de l'Administration fédérale dans la capitale du Canada. Le français est essentiellement cantonné dans la traduction et la correction des documents administratifs. C'est à titre de correcteur que l'on peut travailler principalement en français. Il n'est pas une langue de rédaction, c'est-à-dire de conception et de création, rôle qui est dévolu à l'anglais au sein du gouvernement fédéral et de son Administration.

Le français y subi donc une déréalisation, c'est-à-dire qu'il est perçu comme un objet étrange, hors de la vraie réalité. Au mieux, on le considère comme un outil contraignant. Surtout, la langue française se retrouve séparée de sa culture. Ainsi, près de la moitié des francophones d'Ottawa sont assimilés. On rencontre même dans cette ville le phénomène aberrant de francophones francophobes. C'est que le processus d'aliénation comprend primordialement l'adoption des valeurs fondamentales de la culture

dominante — individualisme et multiculturalisme, par exemple — aboutissant à la désintégration totale dans l’anglosphère. Le bilinguisme répulsif, c’est-à-dire soustractif de la langue maternelle, produit entretemps un français artificiel qui exprime une pensée anglicisée.

Le contenu reflète d’abord mon expérience de militant pour la cause française en Ontario, notamment au sein du Groupe pour le développement en 1995, et ma défense de la liberté et de la dignité du peuple québécois dans le contexte du plan B fédéral qui a suivi le référendum volé de 1995.

Or, si le contexte politique change d’apparence au fil du temps, le dispositif colonialiste est demeuré bien en selle. Sûr de sa stratégie à long terme, que conforte l’indifférence apparente ou intéressée de la classe politique québécoise depuis ce référendum, le pouvoir fédéral hypocrite — qui cherche depuis toujours à éradiquer les racines françaises du Canada — est même plus déterminé que jamais dans sa volonté de submersion du peuple québécois par le nombre. Avec cet instrument idéologique : la promotion dogmatique du multiculturalisme idolâtrique mais superficiel. À la clé : le multiconfessionnalisme aux dérives totalitaires. Voilà donc le talon d’Achille du régime politique du Canada...

La lecture de cet essai contribuera, je le souhaite, à une prise de conscience des enjeux à long terme de la souveraineté inaliénable — mais non encore incarnée — de la nation québécoise.

Marc Labelle, ce 5 janvier 2017

Note : J'ai apporté quelques modifications mineures au texte original, sans en changer la teneur.

Le colonialisme canadien-anglais

Remarque liminaire

Le colonialisme est une relation d'exploitation qui soude le colonisateur et le colonisé. Elle s'articule en trois mouvements fondamentaux qui bien souvent se superposent : l'envahissement, la domination et l'élimination. Au Canada, le colonialisme assujettit le peuple français au peuple anglais. Dans le présent texte, les termes *français* ou *anglais* se rapportent aux groupes définis par la culture — qui s'appuie surtout sur la langue —, peu importe l'origine ethnique, très variée dans les deux cas.

L'histoire

L'envahissement du peuple français par le pouvoir anglais atteint son premier point culminant en 1755 lorsque la Couronne britannique inflige la Déportation aux Acadiens. Cette purification ethnique disperse de 6 000 à 7 000 habitants dans les Treize Colonies américaines afin de les assimiler. Les maisons et les récoltes de ceux qui s'échappent sont incendiées et les Anglo-Américains s'accaparent les riches terres défrichées par leurs victimes.

Le général conquérant Murray pratique ensuite la technique purificatrice de la terre brûlée (incendie des maisons, des fermes et des

villages) en remontant le fleuve Saint-Laurent. Son collègue, le général Wolfe, ordonne le bombardement de la population de Québec, capitale de la Nouvelle-France, qui tombe en 1759 aux mains de l'armée britannique. Dès 1760, Benjamin Franklin recommande à la Grande-Bretagne de submerger les vaincus dans une vaste immigration venue de ses colonies américaines. Les loyalistes américains, qui rejettent l'indépendance américaine, affluent au Canada après 1780.

Ne supportant pas leur situation minoritaire, les Anglais obtiennent en 1791 la partition du pays en Haut-Canada (futur Ontario) et Bas-Canada (futur Québec) — la première manifestation de séparatisme au Canada. La minorité anglaise qui demeure au Bas-Canada, représentant 13 % de la population, obtient « en compensation » 32 % des sièges de l'assemblée élue. En outre, les pouvoirs de celle-ci sont toujours supplantés par ceux du gouverneur général et de son conseil nommés par la Couronne britannique.

La Révolte des patriotes en 1837-1838 contre la domination de la Couronne britannique est réprimée par le feu. Les fermes et les villages sont incendiés (Saint-Charles, Saint-Denis, Saint-Eustache, Saint-Benoît, etc.). Le commandant en chef de l'armée d'occupation, Sir John Colborne, est surnommé « le Vieux Brulôt » et, lorsqu'il reçoit le titre de Lord Seaton, « Lord Satan ». Des centaines de patriotes doivent s'enfuir en exil, 60 sont déportés ou bannis, 12 sont pendus.

L'échec suscite l'enquête de Lord Durham dont le rapport préconise l'assimilation de ce peuple considéré inférieur et sans histoire par, entre autres, une immigration britannique vigoureuse. La langue française est abolie de l'Assemblée législative issue de l'Acte d'Union de 1840 (cette proscription résiste huit ans). Le Bas-Canada est annexé au Haut-Canada colonialiste puisque le même nombre de députés est attribué au Canada de l'Ouest qu'au Canada de l'Est même si ce dernier demeure plus peuplé (650 000 habitants contre 450 000). Au surplus, 20 circonscriptions « protégées », c'est-à-dire réservées à la minorité anglaise du Canada de l'Est, assure la majorité aux Anglais du Canada-Uni. Ainsi naît « l'unité nationale » canédiune (*canadian*). Dans ces conditions de double sur-représentation, la responsabilité ministérielle est consentie par la Couronne britannique au Canada-Uni en 1848. Par ailleurs, en réaction au projet d'indemnisation pour la répression de 1837-1838, la communauté anglaise incendie le Parlement du Canada-Uni à Montréal en 1849.

La « Confédération » (terme inapproprié puisqu'il signifie « union d'États souverains » et qu'il s'agit en fait d'une fédération) de 1867, imposée sans consultation référendaire, minorise (cette fois par le nombre d'habitants) le peuple français dans un nouveau régime politique en adjoignant au Canada de l'Est (qui devient le Québec) et au Canada de l'Ouest (qui devient l'Ontario) les trois provinces maritimes (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard). Les pouvoirs les plus importants — et surtout la souveraineté — sont réservés au palier fédéral. L'article 133 de la Constitution canédiune colonialiste codifie l'injustice en n'imposant le bilinguisme

institutionnel qu'à une seule province, le Québec. George Brown, un des Pères de la Confédération, se félicite d'avoir « noyé » les Canadiens français dans le nouveau régime politique. Ainsi réannexé, le Québec, colonie extérieure britannique est transformé en colonie intérieure canédiune.

En 1870, le Manitoba est créé avec un statut constitutionnel bilingue. Toutefois, la minorité anglaise du Manitoba et l'Ontario ne tolèrent pas la présence du fait français dans l'Ouest canadien, qu'ils projettent de faire disparaître par l'immigration et... les armes. Une troupe de l'armée canédiune, créée par le gouvernement d'Ottawa et composée d'Ontariens, chasse les Métis français du Manitoba, puis leur fait quelques années plus tard la guerre en Saskatchewan — les fermes et les villages des Métis sont... incendiés. En 1885, Louis Riel, chef des Métis et fondateur du Manitoba, est condamné par un jury anglais et protestant, qui demande néanmoins la clémence. Face aux protestations des Québécois contre ce procès bidon, le premier premier ministre du Canada, John Macdonald, déclare : « Il sera pendu, dussent tous les chiens du Québec aboyer en sa faveur. »

Le Manitoba abolit le français en 1890 et le Québécois Wilfrid Laurier, colonisé devenu colonisateur, affirme en 1896 au Parlement canadien : « La destinée du Canada est d'être anglais. » Chez l'individu *colonisé-colonisateur*, la transformation vers l'identité du colonisateur ne devenant jamais complète à cause de la répulsion spontanée du peuple colonisateur, l'état initial perdure côte à côte avec le nouvel état recherché et développe chez le sujet une schizophrénie politique. Il suffit que le colonisé-colonisateur

parle le français pour qu'il soit glacialement soupçonné de séparatisme. L'incapacité du nouvel état de triompher définitivement exacerbe alors la haine du sujet et multiplie ses actions destructives contre le groupe colonisé dont il est issu. Par exemple, dans l'affaire Riel, Laurier affirme que les Québécois n'ont que des sentiments (inversement, les Canadiens anglais auraient l'apanage exclusif de la raison). Le gouvernement d'Ottawa dirigé par Laurier avalise en 1897 l'abolition des écoles françaises du Manitoba par un faux compromis (l'accord Laurier-Greenway).

L'Ontario, où se trouvent aujourd'hui la moitié des Français hors Québec, adopte en 1912 le Règlement 17 qui abolit le français dans les écoles. Les effets de cette suppression durent toujours puisque les Franco-Ontariens ne possèdent ni la gestion scolaire ni d'université française.

En 1927, Londres dépouille le Québec du Labrador (le cinquième de son territoire) au profit de la colonie britannique de Terre-Neuve, qui ne fera partie du Canada qu'en 1949.

Collectivement brimés depuis un siècle et demi, les Québécois refusent la conscription durant les deux guerres mondiales. Un bataillon canadien-anglais de Toronto expédié à Québec tire sur la foule et fait cinq morts en 1918. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le maire de Montréal, Camillien Houde, qui s'oppose à la conscription, est jeté sans procès dans un camp de concentration.

Les Québécois, qui prennent de plus en plus conscience de leur nationalité et de l'importance de leur État, luttent pour l'autonomie provinciale contre un gouvernement fédéral de plus en plus envahissant depuis le dernier conflit mondial, lors duquel il s'est unilatéralement et inconstitutionnellement arrogé des taxes directes. D'autre part, ce conflit est accentué par la poussée unitaire des Canadiens anglais qui cherchent à centraliser davantage les pouvoirs à Ottawa afin de réaliser leurs aspirations et leurs projets nationaux, nés de la prospérité matérielle de l'après-guerre.

Au milieu du XX^e siècle, le nombre de provinces atteint dix, de sorte que le peuple français ne constitue plus que 29 % de la population canadienne (selon la langue maternelle). La proportion des Français dans l'ensemble du Canada tombe à 24 % en 1991 et se maintient avec peine à 80 % au Québec même.

Le prince du colonialisme

Forcé d'ouvrir le jeu par le réveil québécois des années 1960 — la Révolution tranquille —, le premier ministre du Canada Lester Pearson charge la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (ou commission Laurendeau-Dunton) d'élaborer un partenariat égal entre les deux peuples fondateurs. Le mandat et les travaux de la Commission BB sont pervertis par son successeur Pierre Elliott Trudeau — nouveau colonisé-colonisateur —, qui remplace le biculturalisme par le multiculturalisme et sabote par le fait même la reconnaissance de la nation franco-canadienne ou québécoise. Le gouvernement fédéral est artificiellement consacré « arbitre d'une mosaïque

de cultures » et « sauveur des minorités linguistiques ». La recommandation de la Commission BB d'intégrer les immigrants à chacune des deux nations écartée, la continuation de l'absorption systématique des immigrants par la nation anglo-canadienne au détriment de la nation franco-canadienne se poursuit allègrement. La communauté française hors Québec en subit immédiatement la conséquence, puisqu'elle se voit contestée sa participation au statut de peuple fondateur par les immigrants, ce qui facilite le refus des provinces anglaises d'assumer leurs responsabilités civiques vis-à-vis leurs minorités françaises.

Le dogme de l'égalité des provinces propagé par Trudeau ravale le Québec à une simple entité administrative et l'oblige à lutter seul contre neuf entités anglaises dont chacune lui est égale et contre une entité anglaise supérieure.

D'autre part, la Commission BB dévoile de multiples situations de carence, dont la moindre n'est pas la situation socioéconomique des Franco-Québécois, dont le revenu moyen est inférieur de 35 % à celui des Anglo-Québécois.

La Loi sur les langues officielles, adoptée par le gouvernement Trudeau en 1969, prétend régler définitivement la revendication classique des Canadiens français quant au respect de leur langue. Paradoxalement, ce geste s'inscrit en fait dans la résistance nationaliste traditionnelle des Canadiens français, qui trop affaiblis par la Défaite de 1759, se sont retranchés dans la

défense sectorielle de leur nationalité : la foi, la langue et (au Québec) le droit civil. Toutefois, le nouveau nationalisme adopté au Québec une approche globale. Le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), le Ralliement national (RN) et le Mouvement souveraineté-association (MSA) se fondent en 1968 dans le Parti québécois, qui récolte 23 % des votes dès les élections de 1970.

En octobre 1970, le Front de libération du Québec, infiltré depuis plusieurs années par les agents de la Gendarmerie royale du Canada qui se livrent à des activités criminelles comme celle d'allumer des incendies, se livre à l'enlèvement d'un diplomate. Pierre Trudeau et ses ministres saisissent l'occasion pour adopter la Loi des mesures de guerre en temps de paix et occuper militairement le Québec : les fameux droits de l'homme sont suspendus par l'homme qui ne jure que par les droits individuels et plus de 400 personnes innocentes mais jugées politiquement dangereuses par son conseil des ministres sont incarcérées.

Suite à un premier référendum négatif sur la souveraineté du Québec (1980), dont la tenue illustre néanmoins la volonté émergente du peuple québécois de prendre sa destinée en main, le Canada anglais, dirigé par le colonisé-colonisateur Trudeau importe unilatéralement et illégitimement la Constitution canadienne en 1982 — contre la volonté unanime de l'Assemblée nationale du Québec. Avec machiavélisme, il adjoint à la Constitution une charte des droits dont se sert abondamment la communauté anglo-québécoise afin de détruire à la pièce la Charte de la langue française (Loi 101) adoptée

par le Parlement québécois en 1977. En 1989, la Cour suprême du Canada réimpose le privilège du bilinguisme dans l’affichage commercial sur tout le territoire québécois. Le gouvernement québécois ayant invoqué la clause « nonobstant » afin de tenter de limiter les dégâts, de nombreuses villes du Canada anglais se déclarent officiellement unilingues anglaises... ce qu’elles ont toujours été dans les faits.

Afin de se donner bonne conscience et de contenir la volonté de changement du Québec, le Canada anglais feint de satisfaire ses aspirations fondamentales avec les projets d’accords de Meech, puis de Charlottetown, au tournant des années 1990. En réalité, le sadisme du Canada anglais transforme ces épisodes tragicomiques en sessions (la première dure trois ans, la seconde n’en étant que le prolongement) d’humiliation du Québec dont les exigences minimales sont longuement décortiquées et soupesées afin d’être mieux rejetées. Le tout sur un fond de menaces d’intervention armée ou de guerre civile. Le Canada anglais éprouve une répulsion viscérale face au concept de « société distincte » québécoise, à laquelle il ne saurait consentir quelque accroissement de pouvoir. De plus, cette période crée un droit de veto constitutionnel pour toutes les provinces, consacrant ainsi le dogme de l’égalité des provinces et rendant par conséquence le régime fédéral immuable.

Conduit par le soldat de Pierre Trudeau — le colonisé-colonisateur Jean Chrétien —, le peuple canédiune, plein de rancœur suite au deuxième référendum sur la souveraineté qui est venu à un cheveu de la victoire (1995),

cherche à empêcher la victoire du prochain référendum sur la souveraineté. Il multiplie les stratégies antidémocratiques : chantage par la promotion à peine voilée du partitionnisme afin de menacer l'intégrité du territoire québécois, tentative d'imposer la primauté de la légalité (le pouvoir judiciaire de la Cour suprême du Canada) sur la légitimité de l'autodétermination du peuple québécois, refus de reconnaître la règle majoritaire de 50 % plus une voix.

Date de l'interdiction du français dans les écoles ou les institutions

- Nouvelle-Écosse : 1864
- Nouveau-Brunswick : 1871
- Île-du-Prince-Édouard : 1877
- Manitoba : 1890
- Territoires du Nord-Ouest (qui comprenaient à l'époque les futures provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta) : 1892
- Keewatin (territoire sous la juridiction directe du gouvernement fédéral) : 1912
- Ontario : 1912
- Manitoba : 1916 (interdiction à la législature)
- Saskatchewan et Alberta : 1988 (constitutionnalisation de l'interdiction séculaire à la législature et devant la loi)

État de la société française hors Québec

C onjuguée à l'abolition de leurs droits fondamentaux, l'immigration intégrée presque exclusivement au groupe majoritaire a eu raison des Français de l'Ouest canadien qui affichent des taux d'assimilation allant de 51 % à 72 %. Dans les provinces atlantiques (sauf au Nouveau-Brunswick où 31 % de la population est française), les taux vont de 41 % à 53 %. En Ontario, où se trouvent la moitié des Français hors Québec, le taux s'élève à 37 % en 1991, alors qu'il était de 28 % vingt ans auparavant. Les communautés françaises ne survivent donc — péniblement — que sur les marches du Québec (Nouveau-Brunswick, Est et Nord de l'Ontario). Le droit fondamental de la gestion scolaire est toujours refusé aux Franco-Ontariens malgré les jugements de la Cour suprême du Canada fondés sur la Charte canadienne des droits et libertés, qui a ainsi fonctionné à sens unique. Au Nouveau-Brunswick, on vient de reprendre la gestion scolaire aux Acadiens en la transférant des conseils scolaires français à la fonction publique à majorité anglaise.

Les Français hors Québec sont très souvent coincés entre l'analphabétisme — dont le taux est plus élevé que celui des Anglais d'un tiers — et le bilinguisme soustractif, qui leur fait perdre leur langue maternelle plutôt que de les enrichir d'une deuxième langue (moyenne d'assimilation : 35 %). Bien souvent, le colonisé bilingue ne maîtrise ni l'une ni l'autre des langues officielles du Canada (Jean Chrétien en est le meilleur exemple, lui qui affiche avec fierté sa médiocrité linguistique). Ce drame linguistique

indique que la culture diffusée par la langue du colonisateur jouit d'une puissance et d'un prestige qui écrase la culture du colonisé avec laquelle elle est en concurrence.

La Loi sur les langues officielles, dont un des objectifs prétendus fut d'arrêter le mouvement de disparition des Français hors Québec, s'est avérée lamentablement inefficace. En revanche, elle procure une façade bilingue au gouvernement fédéral qui le fait apparaître comme le sauveur des communautés françaises hors Québec, lui qui a fait la guerre avec son armée et sa « police montée » aux Métis et « légalement » assassiné leur chef Louis Riel à la fin du dernier siècle afin de faire place nette à l'occupation anglo-saxonne de l'Ouest canadien.

Recul historique

Malgré le rétablissement — partiel et récent — de l'enseignement en français dans les provinces, celui-ci demeure essentiellement théorique, le siècle de répression et d'assimilation ayant réduit à 3 % la représentation française (selon la langue parlée) de la population canadienne hors Québec.

Si les droits de la communauté française avaient été respectés, elle représenterait 15 % de la population selon l'origine ethnique à l'extérieur du Québec. Ce pourcentage aurait plutôt atteint environ 45 % si le demi-million d'émigrants québécois de la seconde moitié du XIX^e siècle (émigration due au surpeuplement des campagnes et à la mainmise des Anglais sur le commerce

des villes) avaient choisi, plutôt que les États-Unis, des régions canadiennes qui se seraient montrées hospitalières. Et si le peuple français avait eu droit à sa part d'assimilation de l'immigration, il serait demeuré nettement majoritaire dans l'ensemble du Canada. Le phénomène de sa propre assimilation n'aurait jamais existé ! Alimentée systématiquement par la répression politique et l'immigration à sens unique, l'extermination planifiée du fait français au Canada s'est déroulée tel un jeu de dominos.

Le rôle de l'immigration

Le gouvernement fédéral s'est réservé la priorité législative en matière d'immigration depuis 1867. L'immigration est presque exclusivement assimilée à la majorité anglaise, même au Québec qui est politiquement et encore économiquement dominé.

Malgré l'entente sur l'immigration qui a permis au gouvernement du Québec de modifier la composition de l'immigration afin d'en faciliter l'assimilation à la société française depuis la fin des années 1970, et malgré l'obligation pour les enfants d'immigrants de fréquenter l'école française, seuls 37 % des immigrants qui choisissent une nouvelle langue optent pour le français, par rapport à 63 % pour l'anglais. La métropole québécoise, Montréal, qui accueille la majorité des immigrants, est menacée de perdre son caractère français d'ici quelques années. Il y a plusieurs raisons à cela : le gouvernement canadien accueille toujours plus de la moitié des immigrants au Québec, préside au rituel d'octroi de la citoyenneté canadienne à tous les

immigrants et fait la promotion d'un modèle de société à dominance anglaise : un Québec bilingue dans un Canada essentiellement anglais.

La mythologie canadienne

Le colonisateur cherche à remodeler les mémoires en falsifiant l'histoire. L'histoire canadienne officielle révisionniste (par exemple, le spectacle son et lumière *Réflexions du Canada* présenté sur la Colline du Parlement à Ottawa) offre une vision générale superficielle : entente entre deux peuples fondateurs faite de compromis, d'où les fumeuses « valeurs canadiennes ». Au sommet des valeurs canadiennes : l'individualisme exclusif préconisé par le peuple qui domine en nombre d'individus puisque le régime politique est fondé sur la loi du nombre.

Les compromis les plus importants ne peuvent être que le lot du peuple dominé. Davantage, les concessions faites par le Français colonisé sont interprétées par lui-même comme un acte de générosité de sa part (par exemple, la Loi 86, édulcoration de la Charte de la langue française). Il s'agit de l'*autovalorisation compensatrice* de l'impuissance du colonisé. En retour, il entretient l'espoir tenace que la volonté de domination du colonisateur se transforme par magie en esprit de justice et de partage.

Tel est le paradoxe colonialiste qui veut que le peuple dominateur nie avec la dernière énergie l'existence (réelle) du peuple dominé tout en ayant besoin de son existence (tolérée) pour s'en distinguer par l'exploitation qu'il en fait. Pas question de reconnaître la pleine existence du peuple français par

un nouvel arrangement entre les deux peuples, alors que le Canada anglais invoque l'existence du Québec pour distinguer la nationalité canadienne de la nationalité américaine.

Il ne faut donc pas se surprendre du colonialisme cannibale d'une Sheila Copps ou d'un Robert Libman qui affirment que s'il y eu par le passé deux peuples fondateurs, il n'y aurait aujourd'hui qu'un seul peuple canadien. Selon leur interprétation de l'histoire, le peuple colonisé ne serait plus qu'un fantôme du passé puisqu'il aurait volontairement accepté de se faire absorber dans la masse canédiune pour son plus grand bien.

Les minorités ?

À l'heure actuelle, la mystification créée par le gouvernement fédéral fait croire à l'existence symétrique d'une minorité anglaise au Québec et de minorités françaises dans les autres provinces. Tant que la souveraineté est réservée au seul palier fédéral, à majorité anglaise, et que le gouvernement québécois ne possède que des pouvoirs subsidiaires, les Anglais du Québec ne constituent qu'une minorité d'apparence. En réalité, ils font partie de la majorité anglaise du Canada, alors que tant les Français du Québec que les Français hors Québec sont minoritaires.

La présence d'une communauté anglaise au Québec et d'une communauté française hors Québec est récupérée au maintien du statu quo, c'est-à-dire du dysfonctionnement continu du Canada et du Québec, et surtout de la subordination de celui-ci par celui-là. Pour l'instant, les forces

du statu quo réduisent ces communautés à un instrument de négation de la nation québécoise et à un camouflage de la nation canadienne-anglaise. Ce crime de lèse-nation n'est autre qu'un crime contre l'humanité. Après l'indépendance québécoise seulement, l'équilibre pourra être atteint par une négociation quadripartite entre les peuples québécois et canadien-anglais, et les communautés franco-canadienne et anglo-québécoise.

Tactiques psychocollectives

Le projet d'élimination du peuple français est d'autant plus long (déjà plus de deux siècles) que, contrairement à d'autres colonisateurs, le colonisateur anglais a sciemment fait quelques concessions mineures au peuple français afin de faire durer le colonialisme et les privilèges intrinsèques qu'il comporte. Il s'est ainsi évité la pénible décolonisation des années 1960 ailleurs dans le monde, tout en se délectant des avantages durables d'un report différé de la phase finale de l'éventuel ethnocide. De nouvelles occasions de manifestation d'arrogance et de haine de l'opresseur contre l'opprimé sont inéluctables.

Les paroles et les gestes du colonisateur impressionnant considérablement le colonisé, celui-ci véhicule souvent lui-même une image de soi façonnée par le colonisateur : « le Canadien français s'assimile parce qu'il manque de fierté individuelle », « la langue française est plus difficile à apprendre que la langue anglaise » ou « la culture française est désuète parce qu'incapable de s'adapter au progrès technique apporté par la

mondialisation ». Ou encore, cette perle : « Les Anglais n'ont-ils pas *donné* au Québec le système parlementaire britannique ? » Il s'agit de l'*autodévalorisation compensatrice* de l'impuissance du colonisé.

Explication (2017) : Par son « autovalorisation compensatrice » (plus haut, p. 19), le colonisé tente de présenter sous un jour favorable ses concessions au colonisateur, tandis que par son « **autodévalorisation** compensatrice » il se déprécie au profit du colonisateur. Dans le premier cas, opère l'amour de la servitude ; dans l'autre, la haine de soi. Ce sont les aspects complémentaires de la soumission au colonisateur entraînée par le refus de la révolte.

Alors, le mépris de soi devient entier : la mémoire collective est renversée. Comme la statue de l'explorateur Louis Jolliet près de l'édifice du Parlement québécois incendié au cours de l'été 1996 par la partie égarée d'une jeunesse en manque d'identité. Que dire du travail de sape des colonisés-colonisateurs partitionnés dans leur conscience, et qui occupent des postes de pouvoir, tel le boutefeux Stéphane Dion ? L'assimilation du colonisé, tant sur le plan des actions que celui des perceptions, atteint ici un degré sans précédent. Le colonisé épouse entièrement l'atavisme politique du colonisateur, il cherche même à le dépasser.

La cause de ce comportement se trouve dans l'inexistence d'une éducation axée sur la découverte et l'exploration de la liberté. L'histoire de tout peuple n'est autre que la description et l'analyse dans le temps de sa

conquête de la liberté, puis du développement de celle-ci. Or, l'histoire nationale du Québec est mal enseignée dans les écoles depuis trente ans parce que l'on craint que l'Autre nous accuse d'avoir des préoccupations trop « ethniques » ; il en est de même de la frileuse pédagogie politique des partis souverainistes dans leurs rapports avec les citoyens.

Voilà la dernière arme à la mode du colonialisme ou de l'impérialisme : la correction politique récupérée, puisqu'elle est une création sans réflexion critique de la « gogauche ». Sans saveur, inodore et incolore, elle imbibe toutes les bonnes consciences, en particulier la conscience fragile du colonisé ou de l'opprimé. Le colonisateur devenu censeur élit domicile dans la conscience du colonisé : non satisfait d'occuper le territoire physique en maître, il contrôle les entrées et les sorties du cerveau du conquis.

La correction politique devient l'instrument de camouflage par excellence d'une communauté dominatrice qui se fait passer pour une minorité martyre sur la scène internationale. Par exemple, le sioniste Howard Galganov, un des chefs de file extrémistes de la communauté canadienne-anglaise est qualifié de Martin Luther King par son organe de propagande montréalais, *The Gazette*. Celui-ci commet une erreur volontaire sur la personne : il cherche à faire passer Goliath pour David.

Dans le cadre d'une symétrie factice entre les « minorités » provinciales, l'État canadien cherche à produire un double effet : s'absoudre de ses crimes passés en se posant en sauveur du fait français au moment même où il

s'applique à menacer ou culpabiliser le colonisé qui s'efforce de protéger ses maigres et fragiles acquis. Paradoxalement, afin d'opérer le transfert de sa culpabilité, le colonisateur canadien a plus que jamais besoin du colonisé français. Il est significatif que la fermeture déguisée de l'Hôpital Montfort à Ottawa, l'unique établissement français du genre à l'ouest de la rivière des Outaouais, ait coïncidé avec l'offensive partitionniste du trio Dion-Chrétien-McKenna.

Les revendications nationales québécoises sont taxées de racisme, voire d'hitlérisme. Feignant d'ignorer l'histoire de la formation et de la composition du peuple québécois, les accusateurs jettent à qui mieux mieux les expressions culpabilisantes : « tricoté serré », « pure laine », etc. Même si tous savent qu'aucun peuple ne peut logiquement prétendre ni à la pureté raciale ni à la non-ethnicité. Selon le colonisateur, le colonisé sera toujours trop « ethnique ». En réalité, ce n'est nulle autre que la cohésion du peuple colonisé qui est visée.

Le véritable raciste ne peut être que l'État canadien parce qu'il vise la suppression des différences identitaires ou culturelles auxquelles tient la nation française. L'universalisme abstrait préconisé par lui n'est que le prétexte de la domination de la nation anglaise sur la nation française et de l'exclusion de cette dernière du concert des nations. Lorsqu'il y a au contraire valorisation excessive des différences — spécialement lorsqu'on les veut définitives — c'est encore au profit du colonisateur. Par exemple, le mythe qui veut que le peuple québécois soit bien protégé contre son « caractère latin

émotif et autoritaire » par les garde-fous que sont « la rationalité, le pragmatisme et le flegme anglais », « garants de la démocratie et des droits de l'homme ». Il ne s'agit que d'une légitimation des agressions et des privilèges. Le peuple colonisateur tente de les camoufler en faisant de la projection : il met sur le dos du peuple colonisé ses propres crimes, réalisés ou envisagés.

Un des clichés les mieux reçus dans le monde préconise qu'il vaut mieux éliminer des personnages sinistres comme Adolf Hitler plutôt que de les laisser parvenir au pouvoir ou régner. Aussi, dans le but d'échauffer les esprits pendant l'été 1996, la députée libérale fédérale Anna Terrana (comme plusieurs années auparavant David Peterson, ancien premier ministre de l'Ontario) n'hésite pas à assimiler le premier ministre québécois Lucien Bouchard au personnage le plus honni de l'histoire humaine. Pourtant, comme les autres dirigeants de partis ou de mouvements souverainistes, Lucien Bouchard préconise et utilise la voie démocratique afin de réaliser la libération du Québec. L'accusation grotesque prouve que la facilité est un des traits marquants du racisme. (Peu avant cet incident, le président de Gulf Canada, J. P. Bryan, prônait la déportation par bateau des souverainistes québécois en France... Le mouvement colonialiste cherche à fermer la boucle acadienne.) Procédé jugé trop caricatural, d'autres colonisateurs font appel pendant l'été 1997 aux services d'un psychiatre « engagé » : Lucien Bouchard est décrit comme un chef irrationnel, donc dangereux. En prime, le peuple québécois qui appuie son chef est déclaré coupable par association.

Émulation négative

Le Québec est une nation de langue et de culture françaises aspirant à devenir une nation politique. Le Canada est une nation politique aspirant à devenir une nation de langue et de culture anglaises. Pour survivre, la nation québécoise doit se doter de la souveraineté politique. Pour survivre, la nation canadienne-anglaise doit se doter d'une culture spécifique qui la distingue de l'américaine ou de la britannique. Surtout, la nation canadienne-anglaise doit se défaire du mythe selon lequel il suffit d'intégrer la culture québécoise pour distinguer l'identité canadienne de l'identité américaine. Il s'agit là d'un prétexte illogique à sa face même et qui ne vise qu'à perpétuer la domination politique canadienne sur le peuple vaincu.

Ainsi, la médiocrité de la nation canadienne-anglaise est constituée par la corrélation entre sa volonté de domination et son incapacité à assumer sa propre identité. Inversement, la faiblesse du peuple vaincu est constituée par la corrélation entre une soumission indéfinie et la lenteur à admettre que la normalisation de sa situation et de son identité passe par la souveraineté politique. **Toutefois, l'initiative revient au peuple colonisé qui doit oser poser le geste unilatéral d'affranchissement qui mettra fin à la série perpétuelle des coups de force — constitutionnels ou autres — subis aux mains du vainqueur.** Seule la décision du peuple québécois d'opter pour la souveraineté tranchera le nœud gordien.

Afin de parvenir au rejet final de la domination colonisatrice, les Québécois doivent également lutter contre les leurs enchaînés par le poids des habitudes ou des avantages personnels, en particulier ceux qui se sont placés au service des forces de l'argent apatrides. Les colonisés satisfaits résistent avec d'autant plus d'acharnement que l'action des colonisés révoltés fait figure d'accusation lancinante mettant en cause leur turpitude ou leur cynisme calculateur et démissionnaire. Également, des révoltés mous craquent sous le poids de la décision historique qui pointe à l'horizon et retournent leur veste : ils sont soudainement effarouchés par l'ampleur d'une libération imminente. Ce type de colonisé-colonisateur tardif est amplement illustré par l'avocat Guy Bertrand.

L'avenir immédiat

Le réveil ultime devient impératif. Inéluctablement, le mouvement colonialiste canédiune trouvera sa fin, qui est en germe en son propre sein : par sa dynamique intrinsèque, il doit produire sa propre destruction. Il n'y a que deux issues possibles : l'extermination de la civilisation canadienne-française ou la libération du peuple français d'Amérique. L'accélération des manifestations et des actions de haine désespérée nous indiquent que la fin de ce colonialisme est proche. En effet, l'iniquité de l'oppression n'échappe pas à l'opresseur canadien-anglais qui cherche à exsuder sa mauvaise conscience par davantage de haine et de calomnies. Il devine qu'il lui faudra au contraire finir par admettre que son passé est souillé d'actes honteux dont il devra rendre compte et qui l'obligeront à des réaménagements historiques. La réapparition obsédante de sa propre condamnation rend la vie du

colonisateur tout simplement insupportable : il accuse alors le colonisé québécois d'être responsable de « l'incertitude politique », de « l'instabilité économique » et de tous les péchés du monde, surtout celui, mortel, de « la destruction du meilleur pays au monde ». Ainsi se recrée le cercle infernal du colonialisme : par le seul poids de sa mécanique, il développe par strates la déshumanisation du colonisé.

La panique a maintenant gagné le colonisateur canadien, incapable à cause de son aveuglement de prévoir et de dominer les événements réellement significatifs. Il réagit en multipliant les provocations belliqueuses depuis 1996 : menaces d'intervention militaire afin de « protéger » les détenteurs de la citoyenneté canadienne, menaces de nouvelles partitions éventuelles, tentative de judiciairiser le débat politique en cherchant à délégitimer d'avance le prochain référendum québécois, etc. En croyant impressionner le dominé par sa hargne, le colonisateur récolte avec le temps plus d'assurance et plus d'audace dans les manifestations de mépris pour les règles et les lois du colonisé, en particulier sa tradition référendaire. (C'est avec l'insolence argentée que le colonisateur fait litière à chaque référendum de la loi québécoise, qui équilibre le budget des deux protagonistes du débat.) La hargne est d'autant plus vive qu'un référendum gagnant, hautement envisageable, signifierait non seulement la fin du colonialisme et de ses avantages — toujours trop tôt arrivée pour le colonisateur —, mais que l'injustice même de celui-ci aurait fortement contribué à la libération du peuple québécois.

Le comble, afin de protéger son prolongement en terre québécoise, le peuple canadien-anglais se verrait forcé de négocier une entente bilatérale équitable concernant les minorités respectives des deux peuples. C'est donc avec plus d'acharnement qu'il lui faut maintenir les colonisés hors de l'histoire et surtout hors du monde libre.

Aucun aménagement ne peut être concédé au mouvement colonialiste, qui conduit à la néantisation de la vie française. En revanche, la rigidité et la médiocrité mêmes de l'appareil colonialiste canédiune détraquent celui-ci ; ses fissures laissent entrevoir le germe de la liberté. Le vouloir-vivre du peuple québécois doit s'incarner dans la cohésion inébranlable et inspirée d'un mouvement populaire. Quelle est la force qui permettra de surmonter les inévitables soubresauts de la métamorphose ? L'aspiration à la liberté.

* * *

Bibliographie sommaire

Barbeau (Raymond), *Le Québec est-il une colonie ?*, Éditions de l'Homme, Montréal, 1962.

Brunet (Michel), *La présence anglaise et les Canadiens*, Librairie Beauchemin, Montréal, 1958.

Castonguay (Charles), nombreux articles.

Conway (John), *Des comptes à rendre*, VLB éditeur, Montréal, 1995.

Durham (Lord) [trad. Marcel-Pierre Hamel], *Le Rapport de Durham*, Éditions du Québec, 1948 (éd. originale en anglais : 1839).

Memmi (Albert), *L'homme dominé*, Éditions Gallimard, Paris, 1968.

———, *Portrait du colonisé*, Éditions Gallimard, Paris, 1985 (1^{re} éd. : 1957).

* * *

1997-09-17

Notes d'édition

© Marc Labelle 2017

Le colonialisme canadien-anglais

Courriel : gauvir@videotron.ca

En première de couverture :

- arrière-plan : Louis-Joseph Papineau à l'assemblée des Six-Comtés, Saint-Charles-sur-Richelieu, octobre 1837
- avant-plan : 16 vignettes de personnages mentionnés dans le texte

La présente édition est accessible en format PDF seulement.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISBN 978-2-9816503-0-6 (PDF)

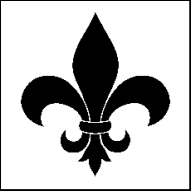
La reproduction du présent texte est offerte et autorisée à la condition de mentionner le nom de l'auteur et le titre.

Le tableau ci-après élucide l'énigme de l'identification des personnes présentées dans les 16 vignettes de la première de couverture.

James Wolfe	James Murray	Louis Riel	Lord Durham
John Colborne	Camillien Houde	Stéphane Dion	John A. Macdonald
George Brown	P. E. Trudeau	Sheila Copps	Jean Chrétien
Wilfrid Laurier	Lucien Bouchard	Howard Galganov	Guy Bertrand

L'auteur remercie fraternellement François Lachapelle pour ses démarches afin de ressusciter cet essai, spécialement pour sa conception et réalisation de la maquette de couverture.





Les francophones hors Québec

Les Métis et
les autres
Franco-
Canadiens
de l'Ouest

Québec

Les Franco-Ontariens

Les Acadiens

L'histoire de tout peuple
n'est autre que la description
et l'analyse dans le temps
de sa conquête de la liberté,
puis du développement de celle-ci. M. L.